

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Isabelle DERBES, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à Sandrine BUIRON), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Cécile AUTRAN (pouvoir à Corine GUIGNON), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Corine GUIGNON

15 PRESENTS

21 VOTANTS

CREATION DE TROIS POSTES ET SUPPRESSION DE DEUX POSTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite de deux agents et dans le but de permettre le bon fonctionnement du service des écoles, de la cantine et des services techniques, il y a lieu de créer trois postes.

Les postes concernés sont les suivants :

Service Ecole-cantine-bâtiments :

CREATION

- 1 Adjoint technique à temps complet, Groupe Hiérarchique 1 - catégorie C, Echelle C1 – échelon 3, IB 370 - IM 352.

SUPPRESSION

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle C3 – échelon 6, IB 460 - IM 403.

Service Jeunesse et ALSH :

CREATION

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial, groupe hiérarchique 1, Echelle C1, échelon 3, IB 370 IM 352 à temps complet.

Services Techniques :

CREATION

- 1 Adjoint technique à temps complet, Groupe Hiérarchique 1 - catégorie C, Echelle C1 – échelon 6, IB 378 - IM 352.

SUPPRESSION

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle C3 – échelon 5, IB 448 - IM 393.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à supprimer les postes précités

AUTORISE Monsieur le Maire à créer les postes précités

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire

Secrétaire de séance

